



## **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°13/2024**L'an deux mille vingt trois  
Le Jeudi 28 mars à 18h**OBJET**Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN**FINANCES**

-----

Vote du budget  
primitif 2024

M. Dominique THOMAS est nommé secrétaire de séance.

**DATE DE**  
**CONVOCAION**

15/03/2023

**SONT PRESENTS***ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, HETT Paul, JACQUOT Michel, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick*

55

**NOMBRE DE**  
**PRESENTS**

36

**SONT EXCUSES***ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DEVRET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne pouvoir à ARNOULD Nicole), LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à BERTOCCHI Franck), MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), NEXON Gille (donne pouvoir à HETT Paul), PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick (donne pouvoir à LEMESLE Christophe) PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Philippe, TOUSSAINT Michel, THIEBAUT Christine, VAGNE Daniel, VARIN Gilles***NOMBRE DE**  
**POUVOIRS**

6

**NOMBRE DE**  
**VOTANTS**

42

**NOMBRE DE**  
**SUFFRAGES**  
**EXPRIMES**

42

## RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE



Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 15 février 2024,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 14 mars 2024,

Il est proposé au comité syndical d'arrêter le budget primitif 2024 comme suit :

### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	2 782 047,25 €	2 237 391,04 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		544 656,21 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>2 782 047,25 €</b>	<b>2 782 047,25 €</b>

### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement	183 928,34 €	172 717,94 €
Reste à réaliser 2023	6 535,60 €	
R 001 Excédent d'investissement reporté		193 505,37 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>190 463,94 €</b>	<b>366 223,31 €</b>

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

ADOPTENT le Budget Primitif du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges pour l'exercice 2024

AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Yannick VILLEMIN



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2024  
DU PETR DU PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe au document administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation.

## **I. ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET**

### **1) Eléments de contexte général relevant de la collectivité**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population totale du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'élève à 138 895 habitants, soit une baisse totale de 233 habitants par rapport à 2023.

Le territoire comprend 168 communes qui relève de trois intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ;
- La Communauté de Communes des Vosges Côtés Sud-Ouest.

Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges intervient via la délégation de compétences confiées par ses trois intercommunalités membres qui ont ainsi souhaité mutualiser les moyens d'intervention.

Cela permet d'intervenir autour de trois principaux axes :

- Les services aux populations ;
- L'aménagement durable du territoire ;
- L'ingénierie.

### **2) Elément de contexte d'élaboration du budget**

Comme rappelé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le contexte économique et financier se présente comme suit :

- Contexte mondial : une croissance modérée en 2023

Pour 2024, deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

- Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Depuis février 2023 à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. Par contre, le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme.

- Un rétablissement des finances publiques nationales qui demandera du temps avec des coupes budgétaires

Dans ce cadre, la loi de finances 2024 a mis en exergue des mesures affectants les collectivités :

- Un accent mis autour de la transition écologique même si ce secteur sera impacté dans le cadre du plan d'économie de 10 milliards d'euros annoncé par le Gouvernement ;
- Une évolution des modes de calcul de la dotation de solidarité rurale ;
- La réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales
- L'aménagement des dispositifs fiscaux de soutien au développement des territoires ruraux et prorogation des dispositifs fiscaux de soutien à la politique de la ville et au développement des territoires en reconversion

Le contexte d'élaboration du budget s'est opéré dans le cadre suivant pour le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges :

- Des charges de fonctionnement des sites (notamment sur le volet énergétique) à surveiller ;
- Des charges de personnel à maîtriser dans un contexte particulier avec un marché du travail qui reste globalement tendu dans le processus général de recrutement, d'autant plus pour le secteur public qui doit faire face à la concurrence du privé, couplé pour le PETR à un bassin d'emploi peu attractif. De même, il s'agit de prendre en compte les impacts des mesures gouvernementales ;
- Une pression accrue dans le suivi des recettes avec notamment des collectivités partenaires qui seront d'autant plus mises sous tension au niveau de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement ;

- Un positionnement de l'Etat à surveiller dans le cadre de la hausse Services car on a pu l'observer fin 2023, le panel des services à proposer a été revu à la hausse.

### 3) Priorités du budget 2024

Le rapport des orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 15 février 2024 a permis de définir les grands objectifs du budget primitif 2024 nécessaires à l'activité globale du PETR, à savoir :

- **La poursuite de la maîtrise du cadre de gestion de la collectivité** : fin du programme de travaux, couplé à la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement.  
Sur ce volet un travail conséquent a été engagé depuis 2021 (mutualisation information et téléphonie, renégociation maîtrisée des contrats d'assurance).
- **La poursuite du renforcement du développement de services de proximité** en articulation renforcée avec les partenaires du territoire.  
Cela passe par secteur sur l'ajustement des travaux déjà engagés depuis 2021 :
  - Services aux populations : conforter l'attractivité des sites France Services et poursuivre la délocalisation de l'offre autour des usages numériques ce qui suppose que l'Etat renforce les collaborations entre opérateurs ;
  - Patrimoine : renforcer le recours à l'offre jeunes publics au-delà de la 1<sup>ère</sup> couronne spinaliennne.
- **Le développement conforté d'une offre de services dans l'accompagnement des EPCI et communes du PETR** pour développer et renforcer l'attractivité du territoire.  
A l'aune du travail conduit jusqu'à présent, la réussite passe par un dialogue étroit entre les EPCI et le PETR.  
Cela passe par secteur sur l'ajustement des travaux déjà engagés depuis 2021 :
  - Aménagement du territoire : décliner l'offre d'ateliers du Projet Alimentaire Territorial dans les différents lieux du PETR et faire connaître le travail d'appui en matière de restauration scolaire ;
  - Biodiversité : asseoir la participation des communes à la stratégie trame verte et bleue dans une approche pédagogique ;
  - Ingénierie : poursuivre le recours à cette offre en veillant à conforter les articulations avec les autres partenaires comme cela est déjà le cas sur la majorité du territoire.

Ce budget primitif est établi après le vote du compte administratif 2022, ce qui implique que les résultats 2022 sont affectés dans ce budget, ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses, qu'en recettes, en section d'investissement.

## II. LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 se présente comme suit

- En dépenses et recettes de fonctionnement :
- En dépenses d'investissement :
- En recettes d'investissement :



## 1) Section de fonctionnement

### a) Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

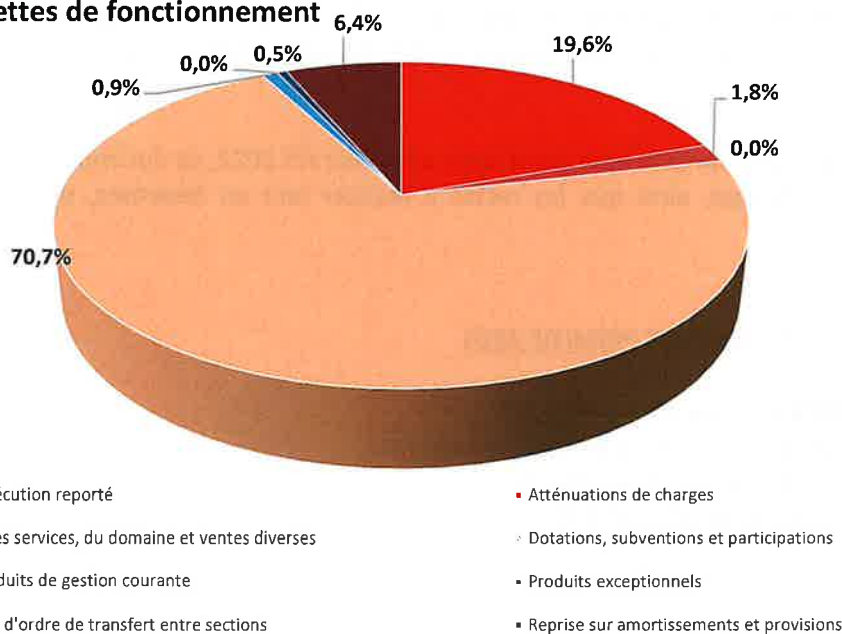
Berger  
Levrault

ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE

Les recettes de fonctionnement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	Crédits 2024
002	Solde d'exécution reporté	280 690,53 €	544 656,21 €
013	Atténuations de charges	76 980,16 €	50 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 250,00 €	1 223,09 €
74	Dotations, subventions et participations	2 081 185,15 €	1 968 107,37 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	24 000,00 €
77	Produits exceptionnels	8 600,00 €	0,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	179 432,24 €	179 432,24 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 667 138,08 €	2 767 418,91 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 628,34 €	14 628,34 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 681 766,42 €	2 782 047,25 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>2 782 047,25 €</b>

### BP 2024 - recettes de fonctionnement



**Le chapitre 70** s'explique par la refacturation des charges afférentes à la convention de mutualisation relative aux coûts informatiques, copieurs et téléphoniques pour la gestion du réseau France Services passée avec le PETR du Pays de Remiremont pour les sites implantés sur son territoire au titre de la fin de la période de mutualisation sur 2023.

**Le chapitre 74** tient compte majoritairement des contributions des collectivités membres et des participations d'autres organismes, ainsi que des différentes subventions attendues.

Lors du comité syndical du 15 décembre 2022, les membres du comité syndical ont validé la révision du montant de la participation des intercommunalités membres du PETR avec un passage pour l'exercice 2023 de 8,94

€/habitant à 7,40 €/habitant. Ce montant sera maintenu pour l'exercice 2024 lors du comité syndical du 15 février 2024.

Cette évolution traduit :

- Le maintien des ambitions en termes de conduite d'actions et de projets (sur la base du projet de territoire adopté le 9 décembre 2021) ;
- L'impact de la bonne gestion de la collectivité avec la maîtrise des charges de fonctionnement à l'aune de la mise à plat des recettes de fonctionnement (programme LEADER, convention FSE 2018-2021, soldes subventions travaux Maison du Vélo de Xertigny, Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine).

Dans ce cadre, les recettes attendues sont de 1 027 823 € pour les cotisations des trois EPCI et de 2 909,90 € pour celles des communes isolées intégrées dans la politique Pays d'art et d'histoire ne relevant pas des 168 communes du PETR.

Au niveau des subventions on constate :

- Etat (524 K€) : la hausse de la participation dans le cadre du financement des sites France Services (+ 5K€ par site) – celle-ci sera continue jusqu'en 2026. Parallèlement, la participation de l'Etat comprend également le financement des 4 postes de conseillers numériques mais avec la prise en compte de la dégressivité de l'aide (à partir de la 2<sup>ème</sup> année – amenant une hausse du reste à charge pour la collectivité). Enfin, on note, un maintien des aides de la DRAC et de la DRAAF dans le cadre des actions conduites pour les politiques Pays d'art et d'histoire et Plan Alimentaire Territorial ;
- Région (39 K€) : le maintien de l'aide autour du soutien à l'ingénierie qui permet de co-financer deux postes de chef de service au sein du PETR ;
- Département (197 K€) : le soutien aux postes pour la gestion du programme LEADER reste stable. Par contre, au regard du développement du nombre de postes prévus pour la gestion des sites France Services, le montant projeté de l'aide départementale au titre de la CTEC est en forte hausse. Pour rappel, le Département intervient à hauteur de 80% dans le financement des postes déduction faite des aides de l'Etat ;
- Fonds européens (126 K€) : cela ne concerne plus que le programme LEADER avec des recettes attendues au titre des co-financements des postes et de la conduite d'actions (coopération, Fab Lab et sport santé) ;
- Autres organismes (51 K€) : cela comprend le 1<sup>er</sup> acompte de l'agence de l'eau concernant la conduite de l'étude trame verte et bleue et le remboursement des interventions des guides Pays d'Art et d'Histoire pour le compte de l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- FCTVA : le montant reste comme chaque année très limité (prévisionnel de 200 €).

**Le chapitre 013** prévoit des recettes compte tenu des arrêts en cours et tout particulièrement d'un cadre.

**Le chapitre 75** concerne la part afférente aux tickets restaurant. La hausse par rapport à 2024 provient de l'augmentation prévue de la masse salariale. A cela, il convient de rajouter le reversement de 5 K€ de l'aide sac à dos de l'Etat destinée à être reversée à l'agent recruté.

**Le chapitre 78** concerne la reprise des provisions effectuées en 2021 et 2022 (179 432 €) afférentes à la SEM les insolites du Patrimoine

**Le chapitre 042** porte sur des opérations d'ordre liées aux reprises sur subventions.

Pour presque 20% des recettes, dans les produits de fonctionnement est compris l'excédent de fonctionnement issu de l'exercice 2023. Le fort excédent s'explique par une double approche :

- Le travail conduit depuis fin 2020 visant à remettre à plat le cadre de fonctionnement de la collectivité ;
- La perception de recettes qui sont issues d'actions conduites entre 2018 et 2020 et où il a fallu poursuivre le travail de récupération des subventions. Cela a principalement concerné le volet relevant des fonds européens (FSE et LEADER) pour plus de 199 K€.

## b) Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 02/04/2024  
 Reçu en préfecture le 02/04/2024  
 Publié le   
 ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	
O11	Charges à caractère général	642 852,55 €	660 155,07 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 365 737,86 €	1 683 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	388 776,34 €	291 554,24 €
66	Charges financières	10 000,00 €	9 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	41 900,00 €	19 200,00 €
O22	Dépenses imprévues	651,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 108 150,46 €</b>	<b>2 665 709,31 €</b>
O23	Virement à la section d'investissement	91 099,21 €	0,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 749,46 €	116 337,94 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>231 848,67 €</b>	<b>116 337,94 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 681 766,42 €</b>	<b>2 782 047,25 €</b>

**Le chapitre 011** concerne les charges à caractère général : électricité, eau, carburant, alimentation, fournitures, prestations de services, étude, informatique, téléphonie, frais postaux, assurances, frais de mission et déplacement, publication, location de terminaux de paiement pour les Maisons du vélo et diverses autres charges.

Les principales évolutions par rapport à l'exercice 2023 concernent :

- La prévision à la hausse des coûts de l'énergie ;
- Compte 6135 (20 K€) : Une maîtrise des coûts autour des locations immobilières avec la stabilisation programmée du coût des copieurs, tout comme le volet assurances grâce au groupement de commandes engagé avec la CAE, la ville d'Epinal et le CCAS d'Epinal – en outre, cela a permis de compléter le niveau de couverture de la collectivité ;
- Compte 6156 (35,7 K€) : stabilisation du volet maintenance qui concerne les copieurs, et le volet téléphonie et informatique du réseau France Services ;
- Le compte 617 (197K€) est en forte hausse au regard notamment des démarches étude trame verte et bleue (105 K€), la conduite des volets 1 et 2 de l'étude logistique relative au PAT (40 K€), la mise à jour de l'analyse des besoins sociaux suite à la sortie des derniers chiffres de l'INSEE (12 K€) et la conduite d'une démarche de certification charte Marianne pour renforcer la qualité de l'accueil des sites gérés par la collectivité (estimatif de 20 K€) ;
- Hausse du compte 6188 (86 K€) avec un volet prestations en hausse au titre de la conduite d'actions envisagées dans les domaines PAT, biodiversité ou action de coaching d'agents (offre développée depuis 2023) ;
- Compte 6237 (39,8 K€) : en hausse via la mise à jour des flyers des différents services mais également le développement de l'offre de publication au titre de PAH qui va sortir cette année deux publications spécifiques : une pour l'exposition temporaire et une autre concernant la visite jeune public de la Glucoserie (CIAP) ;
- Compte 6251 (32 K€) : en hausse au regard du développement du remboursement des frais de déplacements des agents – cela s'explique par le développement depuis 2023 de l'offre itinérante de l'offre de services du PETR, tout particulièrement autour des usages numériques, mais également la prise en compte des frais de déplacement des membres du conseil de développement ;
- Compte 62878 (35 K€) : en hausse également car cela comprend les conventions de mutualisations (ville d'Epinal et CAE) – pour 2024, le budget est impacté par la facturation tardive de la CAE de la mutualisation des frais de fonctionnement de la MHDT comprenant 2022 et 2023.
- Compte 6288 : les autres services extérieurs sont en légère hausse pour la prise en compte de prestations dans le domaine de la biodiversité ou le recours à la CAE pour différents travaux.

**Le chapitre 012** concerne les charges de personnel et frais assimilés avec une hausse par rapport à l'exercice 2023 (+ 400 K€ €) car :

- Impact des mesures gouvernementales sur une année pleine et entière (30 K€)



- Impact du développement de la politique France Services avec le passage généralisé à deux agents par site portés par le PETR programmé pour le 1<sup>er</sup> juin – en effet, le passage à deux agents par site d'autres collectivités a mis en lumière ses limites ;
- Prudence avec identification de postes en surcroît d'activité : remplacement potentiel d'agents, organisation du passage de relais entre agents et reprise des guides de l'office de tourisme de la CAE dans le cadre de la politique Pays d'art et d'Histoire ;
- Impact de la stabilisation du poste de chargé de mission biodiversité et milieux agricoles.
- Impact du coût d'un arrêt maladie d'un cadre de la collectivité ;

**Le chapitre 65** portent sur les indemnités des élus, la coordination départementale pour France Services, ainsi que des charges diverses.

Dans ce cadre, le compte 6542 concernera la constatation de non-récupération des apports effectués à la SEM les insolites du Patrimoine (149 342 €).

A noter le reversement d'une partie de l'aide Etat au poste VTA (5 K€ - dite aide sac à dos) à l'agent concerné. Enfin, le budget comprend 25 K€ pour un programme de formation élus au titre du PAT et de la biodiversité.

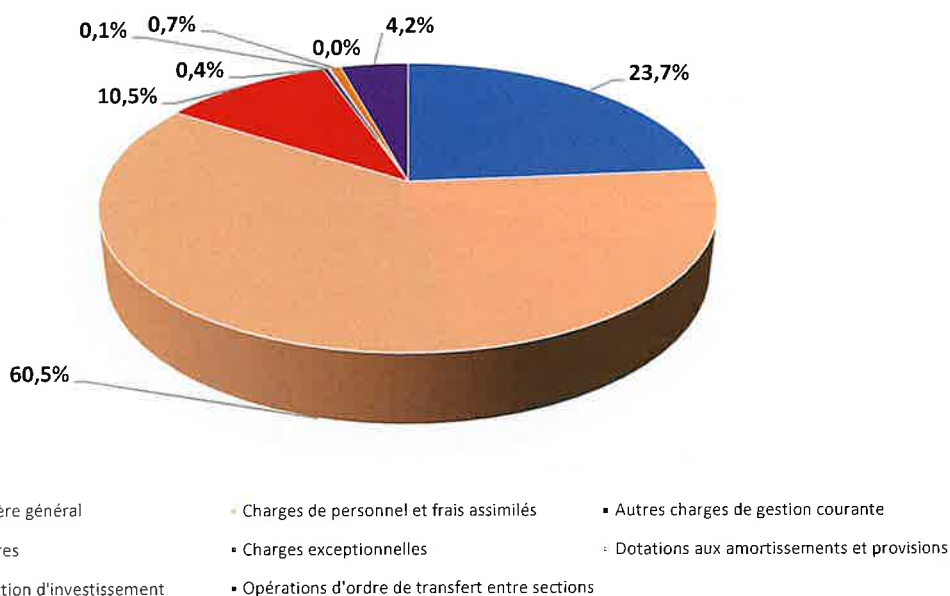
**Le chapitre 66** comprend les charges pour les trois emprunts en cours.

**Le chapitre 67** – des crédits ont été inscrits par prudence (2 K€).

**Le chapitre 68** (19,2 K€) concerne la provision pour risque au titre de la dévaluation de la valeur des actions relatives à Vosges TV dans le cadre de recapitalisation de la société.

**Le chapitre 042** relève des opérations d'ordre de transfert entre sections.

### BP 2024 - dépenses de fonctionnement



## 2) Section d'investissement

### a) Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	RAR 2023	Crédits nouveaux 2024	Total crédits 2024
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	193 505,37 €	193 505,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	83 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	220 016,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

13	Subventions d'investissement	131 410,87 €	0,00 €	366 223,31 €	366 223,31 €
024	Produits de cession	650,00 €	0,00 €		
20	Immobilisation corporelles	153 032,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		588 109,79 €	0,00 €	249 885,37 €	249 885,37 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	140 749,46 €	0,00 €	116 337,94 €	116 337,94 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	91 099,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		231 848,67 €	0,00 €	116 337,94 €	116 337,94 €
<b>TOTAL</b>		<b>819 958,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>366 223,31 €</b>	<b>366 223,31 €</b>

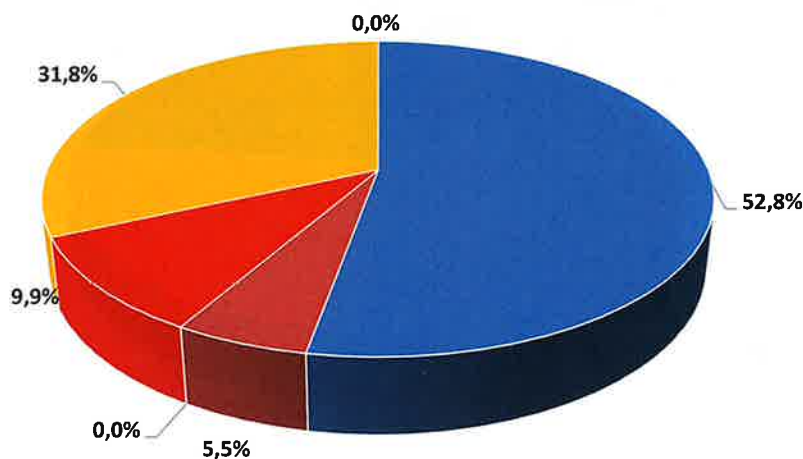
Envoyé en préfecture le 02/04/2024  
 Reçu en préfecture le 02/04/2024  
 Publié le 02/04/2024  
 ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE

Le chapitre 001 concerne le solde d'exécution reporté de la section d'investissement.

Le chapitre 10 concerne les dotations qui sont constituées du FCTVA.

Le chapitre 13 concerne les subventions d'investissement avec en prévision la perception du FEADER relance concernant la gestion des circuits VTT et la subvention LEADER (programmation 2023-2027) concernant l'exposition temporaire Pays d'Art et d'Histoire.

**BP 2024 - recettes d'investissement**



- Solde d'exécution reporté
- Subventions d'investissement
- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)
- Opérations d'ordre entre sections
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Virement de la section de fonctionnement

**b) Dépenses d'investissement**

Chap	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	RAR 2023	Crédits nouveaux 2024	Total crédits 2024
001	Solde d'exécution reporté	250 316,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	75 600,00 €	0,00 €	69 000,00 €	69 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	319 981,15 €	6 535,60 €	95 300,00 €	101 835,60 €

O20	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		655 897,88 €	6 535,60 €	169 300,00 €	175 835,60 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	14 628,34 €	-	14 628,34 €	14 628,34 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 628,34 €	- €	14 628,34 €	14 628,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>670 526,22 €</b>	<b>6 535,60 €</b>	<b>183 928,34 €</b>	<b>190 463,94 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/04/2024  
 Reçu en préfecture le 02/04/2024  
 Publié le  
 ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE

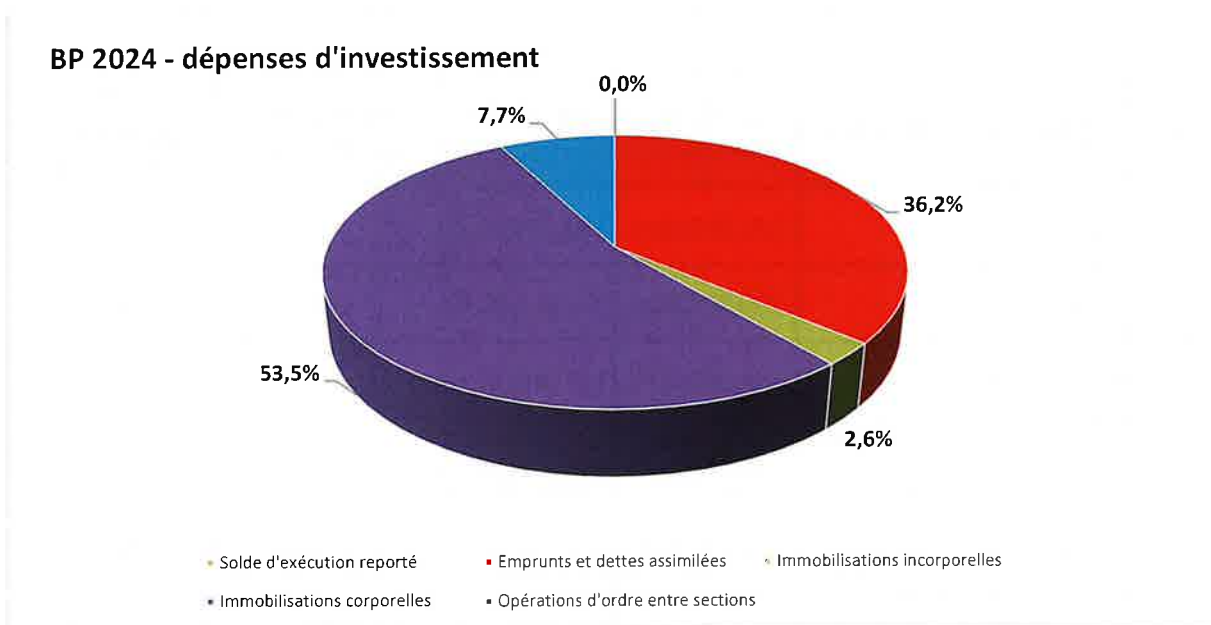


**Le chapitre 16** concerne les dépenses liées aux emprunts : échéances de remboursement du capital avec une baisse par rapport à l'exercice 2023 avec la fin de l'emprunt relatif aux Xylolab.

**Le chapitre 20** concerne les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de licences informatiques.

**Le chapitre 21** concerne principalement l'acquisition de matériel informatique, de l'exposition temporaire Pays d'Art et d'Histoire (qui sera installée au sein de la Glucoserie), du matériel multimédia Pays d'Art et d'Histoire et divers matériels pour la gestion des circuits VTT (notamment des éco-compteurs pour évaluer la fréquentation).

**Le chapitre 040** porte sur les opérations d'ordre liées à la reprise des subventions.

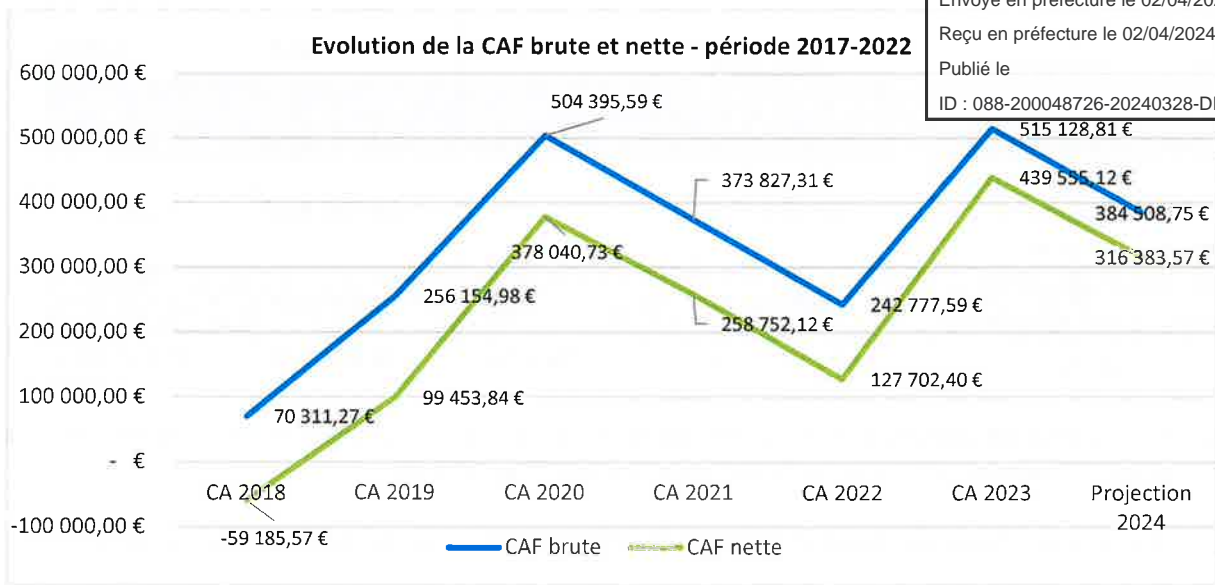


### III. NIVEAU DE L'EPARGNE BRUT ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

L'évolution de la CAF poursuit une dynamique positive depuis l'exercice 2020 – l'enjeu pour la collectivité va être double au niveau du budget 2024 :

- Maîtrise en 2024 des charges de fonctionnement ;
- Poursuite du désendettement avec la fin progressive de certains emprunts (informatique).

En outre, la situation s'inscrit dans un contexte où la collectivité a finalisé la réalisation de ces opérations d'investissement.



#### IV. ETAT DE LA DETTE

##### 1) Les emprunts contractés

Sur 2024, la dette du PETR poursuit sa diminution opérée depuis 2023 avec la fin de l'emprunt relevant du Xylolab.

ETS BANCAIRES	OBJET DE L'EMPRUNT	CAPITAL EMPRUNTE	DETTE AU 01/01/2022	DETTE AU 01/01/2024	DATE DERNIERE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	MDV EPINAL	245 000,00 €	173 386,81 €	- €	31/01/2030
CREDIT AGRICOLE	MDV EPINAL	150 000,00 €	87 962,36 €	- €	31/01/2030
CREDIT MUTUEL	MDV XERTIGNY	195 000,00 €	157 996,12 €	- €	30/09/2037
CREDIT AGRICOLE	MDV XERTIGNY - Emprunt compl.	180 000,00 €	160 280,69 €	- €	31/05/2039
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>Machines outils Xylolab</b>	<b>53 400,00 €</b>	<b>18 790,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>30/09/2023</b>
CREDIT AGRICOLE	Renouvellement parc informatique	320 000,00 €	184 609,25 €	92 894,91 €	31/10/2025
CREDIT MUTUEL	Acquisition siège du PETR	292 000,00 €	- €	273 002,97 €	30/06/2042
CREDIT MUTUEL	Bâtiment CIAP	190 000,00 €	160 668,70 €	143 214,35 €	30/06/2038
<b>Total emprunts encore à la charge du PETR</b>		<b>1 625 400,00 €</b>	<b>943 694,18 €</b>	<b>509 112,23 €</b>	

Aussi, le budget 2024 du PETR n'est impacté que par trois emprunts – son nombre passera à deux d'ici l'exercice 2026 avec fin de l'emprunt relatif au renouvellement du parc informatique.

## VI. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 088-200048726-20240328-DELIB13\_2024-DE

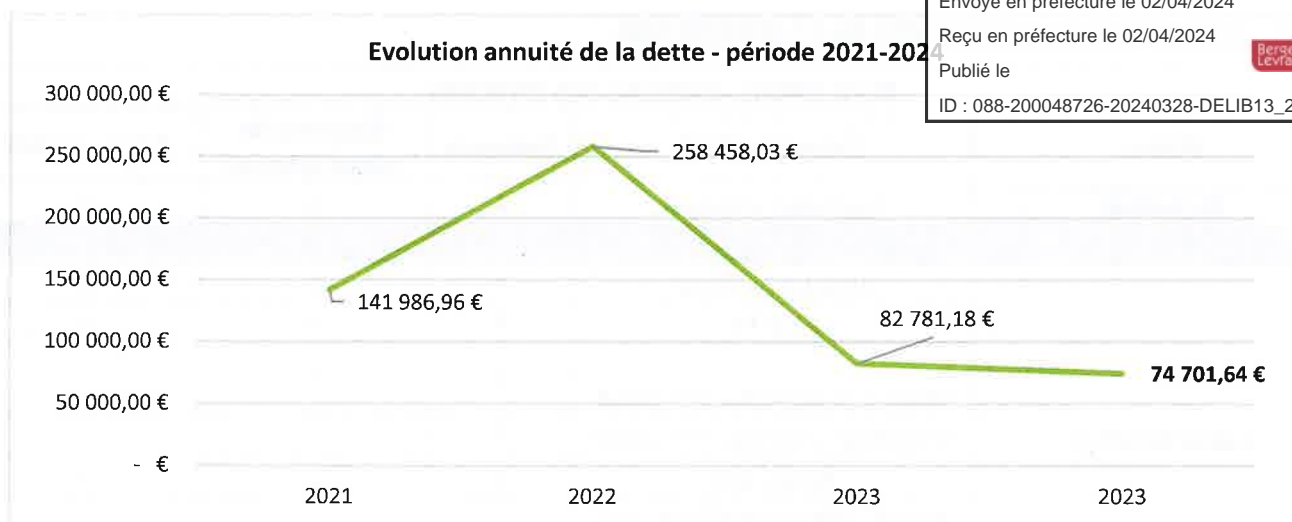
PETR EPINAL - TABLEAU DES EFFECTIFS				
Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Supports de poste existant	Poste pourvu
Technique	Ingénieur principal	A	1	1
Administrative	Attaché principal	A	1	1
	Attaché	A	4	4
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1
	Rédacteur	B	2	2
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	7
	Adjoint administratif	C	10	7
Culturelle	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1
<b>Emplois non permanents</b>				
Administrative / Contrats de projet	Conseiller numérique France Services	C	4	4
Parcours Emploi compétences	Emploi aidé		1	0
Total			34	29

En 2024, il est intégré les évolutions suivantes afin de renforcer les équipes par le lancement de divers recrutements, comme suit :

- L'arrivée fin août d'un agent pour pourvoir le poste vacant d'adjoint administratif polyvalent ;
- L'arrivée d'un VTA pour développer l'action du service ingénierie en lien avec le volet biodiversité qui vise à être stabilisé sur un contrat de projet à la fin de son VTA ;
- Le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> agent sur le site France Services de Thaon-les-Vosges ;
- La reprise des guides issus de l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal afin de structurer une équipe qualifiée au sein du service Pays d'Art et d'Histoire.
- Le renfort potentiel de postes pour des surcroîts d'activités temporaires ou saisonniers (cf. délibérations passées lors du comité syndical du 15 février 2024).

Parallèlement, il est prévu la poursuite du dispositif des conseillers numériques sur les bases actuelles – à savoir quatre postes.





**2) Ligne de trésorerie : non ouverte pour cet exercice au regard de la qualité de la situation budgétaire de la collectivité.**

La maîtrise continue du budget et notamment de son niveau de trésorerie amène le PETR à ne pas souscrire de ligne de trésorerie depuis 2023 - c'était précédemment la pratique depuis l'exercice 2016.

**V. PRINCIPAUX RATIOS**

Les principaux ratios afférents à la collectivité :

Indicateurs	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	19,19 %
Recettes réelles de fonctionnement/population	16,00 %
Encours de la dette/population	3,67%
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	63,14 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	123,03 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	22,90%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	-19,93%